

Communauté de Communes

de Charente Limousine

8, Rue Fontaine des Jardins

16 500 CONFOLENS

Tél : 05.45.84.14.08

Fax : 05.45.85.58.38



SEANCE DU BUREAU

2 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, **le 2 juillet**, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales et au vu de la délibération du 29 septembre 2021 donnant délégations au Président et bureau communautaire.

Ordre du jour

1. Aide aux associations
2. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – paiement des aides
3. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – engagement des aides
4. Individualisation des aides « coup de pouce »
5. Modification du règlement intérieur du Secteur Jeunes de la Communauté de communes
6. Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité : surveillant de baignade.

Contrôle du quorum

Présents :

Excusé :

1. Aides aux associations

Del2025_

Il convient de vous prononcer sur l'attribution de subventions pour l'année 2025 aux associations :

- Lodela à Brigueuil : 1000 €
- Les Amis de Chassenon : 500 €
- Boissomnies : 500 €
- Association du BTP du Confolentais (pour l'organisation de foire-exposition de Confolens): 2000 €

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

- **DECIDER** d'octroyer la subvention présentée ci-avant ;
- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
-----------	--	-------------	--	-------------	--

2. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – paiement des aides Del2025_

VU les délibérations Del2024_042 et 2024_195 relatives au règlement d'intervention des aides financières dans le cadre de l'habitat,

Vu les dossiers de paiement réglés par l'ANAH à ce jour et les ajustements nécessaires à réaliser pour en respecter les montants :

NOM	PRENOM	COMMUNE	TYPE INTERVENTION	PRIME CCCL A VERSER
XXXX	XXXX	BRIGUEUIL	Autonomie	227,00 €
XXXX	XXXX	LES PINS	Précarité énergétique	2 000,00 €
XXXX	XXXX	CHASSENEUIL SUR BONNIEURE	Précarité énergétique	2 000,00 €
XXXX	XXXX	MANOT	Autonomie	800,00 €
XXXX	XXXX	TERRES DE HAUTE CHARENTE	Autonomie	800,00 €
XXXX	XXXX	TERRES DE HAUTE CHARENTE	Autonomie	800,00 €
XXXX	XXXX	CHABANAIS	Autonomie	800,00 €
XXXX	XXXX	LESIGNAC DURAND	Autonomie	800,00 €
XXXX	XXXX	CHAMPAGNE MOUTON	Autonomie	800,00 €
XXXX	XXXX	CHASSENEUIL SUR BONNIEURE	Autonomie	800,00 €
XXXX	XXXX	BRIGUEUIL	Précarité énergétique	1 500,00 €
XXXX	XXXX	ORADOUR FANAIS	Précarité énergétique	2 000,00 €
XXXX	XXXX	ANSAC SUR VIENNE	Précarité énergétique	2 000,00 €
XXXX	XXXX	TERRES DE HAUTE CHARENTE	Précarité énergétique	2 000,00 €
XXXX	XXXX	CONFOLENS	Autonomie	500,00 €
XXXX	XXXX	CHASSENEUIL SUR BONNIEURE	Précarité énergétique	1 500,00 €
XXXX	XXXX	CHASSENON	Autonomie	500,00 €
XXXX	XXXX	TERRES DE HAUTE CHARENTE	Précarité énergétique	1 500,00 €
XXXX	XXXX	TERRES DE HAUTE CHARENTE	Précarité énergétique	206,00 €
XXXX	XXXX	CHASSENON	Autonomie	500,00 €
XXXX	XXXX	ST MAURICE DES LIONS	Autonomie	536,00 €
XXXX	XXXX	VITRAC SAINT VINCENT	Autonomie	594,00 €
XXXX	XXXX	EXIDEUIL SUR VIENNE	Autonomie	500,00 €
XXXX	XXXX	CHASSENON	Autonomie	800,00 €
XXXX	XXXX	ESSE	Autonomie	800,00 €
XXXX	XXXX	CHAMPAGNE MOUTON	Autonomie	800,00 €
XXXX	XXXX	ALLOUE	Précarité énergétique	2 000,00 €
XXXX	XXXX	SAINT-QUENTIN-SUR-CHARENTE	Autonomie	800,00 €
XXXX	XXXX	CHASSENEUIL SUR BONNIEURE	Précarité énergétique	2 000,00 €
XXXX	XXXX	ST CLAUD	Autonomie	537,00 €

Après en avoir délibéré, il vous est proposé de :

- **ACCEPTER** de mandater les aides comme décrit ci-avant pour un total de 31 400 € ;

- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

3. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – engagement des aides

Del2025_

Vu les statuts de la Communauté de communes de Charente Limousine et notamment sa compétence en matière d'habitat ;

Vu la délibération Del2023_060 du 6 avril 2023 instaurant le dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat ;

Vu la délibération Del2023_165 du 29 novembre 2023 approuvant l'extension du dispositif d'aides à tout le territoire Charente Limousine ;

Vu les délibérations Del2024_042 et 2024_195 relatives au règlement d'intervention des aides financières dans le cadre de l'habitat,

Considérant la réglementation de l'Anah ;

Considérant les dossiers engagés par l'Anah ;

Pour rappel, ce dispositif a pour objectif d'apporter une aide financière supplémentaire à celle de l'ANAH afin de :

- Favoriser la rénovation énergétique des logements
- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé
- Adapter les logements pour les personnes à mobilité réduite – maintien à domicile
- Favoriser le développement d'une offre locative sociale privée répondant aux besoins actuels et favorisant la réhabilitation des logements vacants.

Il convient de vous prononcer sur l'attribution des aides pour les 21 dossiers suivants :

NOM	PRENOM	COMMUNE	TYPE INTERVENTION	MONTANT DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES	PRIME CCCL
XXXX	XXXX	ST LAURENT DE CERIS	Précarité énergétique	24 719,55 €	2 000,00 €
XXXX	XXXX	CHASSENEUIL SUR BONNIEURE	Précarité énergétique	39 115,99 €	2 000,00 €
XXXX	XXXX	ETAGNAC	Précarité énergétique	44 664,17 €	2 000,00 €
XXXX	XXXX	CONFOLENS	Autonomie	21 268,00 €	800,00 €
XXXX	XXXX	TERRES DE HAUTE CHARENTE	Précarité énergétique	31 019,39 €	2 000,00 €
XXXX	XXXX	ST CLAUD	Précarité énergétique	39 525,59 €	1 500,00 €
XXXX	XXXX	CONFOLENS	Travaux de rénovation globale (lgt très dégradé) - 4 logements	102 217,61 €	20 000,00 €
XXXX	XXXX	AMBERNAC	Précarité énergétique	69 911,40 €	2 000,00 €

XXXX	XXXX	CHASSENEUIL SUR BONNIEURE	Précarité énergétique	72 907,00 €	2 000,00 €
XXXX	XXXX	ORADOUR FANAIS	Précarité énergétique	70 230,00 €	2 000,00 €
XXXX	XXXX	ALLOUE	Précarité énergétique	48 329,10 €	2 000,00 €
XXXX	XXXX	BRIGUEUIL	Précarité énergétique	46 062,79 €	2 000,00 €
XXXX	XXXX	SUAUX	Précarité énergétique	62 324,00 €	2 000,00 €
XXXX	XXXX	BENEST	Précarité énergétique	63 176,33 €	2 000,00 €
XXXX	XXXX	MOUZON	Précarité énergétique	66 990,00 €	2 000,00 €
XXXX	XXXX	PLEUVILLE	Précarité énergétique	35 114,01 €	2 000,00 €
XXXX	XXXX	SAULGOND	Précarité énergétique	40 630,45 €	2 000,00 €
XXXX	XXXX	PLEUVILLE	Précarité énergétique	46 003,05 €	2 000,00 €
XXXX	XXXX	BRILLAC	Précarité énergétique	40 541,97 €	2 000,00 €
XXXX	XXXX	PLEUVILLE	Précarité énergétique	35 114,01 €	2 000,00 €
XXXX	XXXX	ST CLAUD	Précarité énergétique	75 786,00 €	2 000,00 €

Ces sommes pourront être modifiées au vu de la participation Anah et des prestations réellement facturées dans la limite du montant prévisionnel accordé.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé de :

- **ACCEPTER** d'engager la somme de 58 300 € comme décrit ci-dessus ;
- **AUTORISER** le président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

4. Individualisation des aides « coup de pouce »

Del2025_

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Schéma Régional Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation, signé entre la Communauté de communes et la Région Nouvelle Aquitaine,

Vu le Comité PACTE du 30 juin 2025,

La communauté de communes met en place des aides à destination des entreprises de moins de 10 salariés,

Pour rappel, l'objet du dispositif Coup de Pouce est de Soutenir un projet sur le territoire de Charente Limousine favorisant le maintien et le développement de services marchands de proximité (création, transmission/reprise et modernisation d'entreprises) dans les centres-bourgs.

Suite au dernier Comité PACTE, il vous est proposé de donner une suite favorable aux demandes déposées par les entreprises suivantes :

Comité du 30 juin 2025 :

- Mme Camille CLENET - Camille Coiffure & Barbe – Esse : 1 870,45 €
- M. Valentin CHAIGNON - CV. TPC – Terres de Haute Charente : 6 000 €
- Mme Solène JACOB - Horlogerie l’Air du Temps — Chasseneuil/Bonnieure : 6 000€
- M. Vincent LOPEZ - Captain Cœur de Boeuf – Terres de Haute Charente : 3 728,90 €
- M. Emmanuel FERRERO - Pizzeria Sourire — Chasseneuil sur Bonnieure : 6 000 €

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

APPROUVER l’individualisation des demandes d’aides ci-dessus au titre du dispositif « Coup de pouce »

AUTORISER le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

5. Modification du règlement intérieur du Secteur Jeunes de la Communauté de communes

Del2025_

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2018-178 relative au maintien de la compétence « projet communautaire d’animation petite enfance et Contrat Enfance Jeunesse » et restitution de la compétence ALSH périscolaire,

Vu la délibération du 29-11-2023 relative aux projets éducatif et pédagogiques et aux règlements intérieurs de l’ALSH et du secteur jeunes de Chabanais.

Le secteur jeunes de la Communauté de communes étant un accueil de loisirs hors les murs depuis janvier 2023 l’adhésion annuelle au service doit être supprimée et le règlement intérieur du service doit par conséquent être modifié.

Le service de transport est par ailleurs étendu à l’ensemble du territoire.

Le projet de règlement intérieur modifié est joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

- **ADOPTER** le règlement intérieur du Secteur Jeunes de Chabanais
- **AUTORISER** Le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

6. Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité : surveillant de baignade

Del2025_

Afin d'assurer le bon fonctionnement des équipements communautaires, et particulièrement de la piscine de Chasseneuil sur Bonnieure, il est nécessaire de renforcer l'équipe de saisonniers déjà en place. Cet agent pourra également en tant que de besoin être déployé sur les autres équipements communautaires concernés, plage de la Guerlie ou piscine de la Tulette.

Ainsi, il vous est proposé de recruter un maitre-nageur, ou à défaut un BNSSA à temps complet, du 1^{er} juillet au 31 août 2025, au grade d'opérateur territorial des activités physiques et sportives qualifié au 10^{ème} échelon, IB 461 IM 409.

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

AUTORISER le Président à procéder au recrutement présenté ci-avant ;

AUTORISER le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

7. Gratuité piscine de la Tulette pour certains publics pendant la durée du Festival de Confolens

Del2025_

La Communauté de communes de Charente Limousine est sollicitée par le Festival de Confolens pour offrir un accès gratuit à la piscine communautaire de la Tulette aux groupes d'artistes présents lors du festival ainsi qu'aux militaires du réseau Sentinelle en assurant la sécurité.

Il convient donc de vous prononcer sur une gratuité lors de la semaine du festival de Confolens (du 11 au 17 août 2025) aux personnes suivantes :

- **Groupes d'artistes**
- **Militaires du réseau sentinelle assurant la sécurité du festival**

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

- **DECIDER** d'octroyer la subvention présentée ci-avant ;
- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--